Ordre National des Médecins
Conseil Départemental de l'Ordre

Conseil Départemental de la Seine-Maritime de l'Ordre des Médecins

Bulletin d'Information n° 27 - Février 2018

Page 5 - Dossier

Calendrier et modalités des prochaines élections

Page 7 - Vous avez la parole

Hommage à Madame Simone Veil

Page 13 - Interview

MAYOTTE ET SAINT MARTIN

ÉDITORIAL

4. Déontologie

5. Dossier

6. Vous avez la parole

8. Tableau Départemental

12. Communiqués

13. Interview

14. Histoire de la Médecine

Bonne année !

Votre Conseil vous présente à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Santé, bonheur et sérénité pour toutes et tous, chères Consœurs et chers Confrères, pour vous et vos proches, **sont les souhaits que nous formulons pour 2018**.

La santé, notre préoccupation constante pour nos patients et la population de notre département, doit aussi comprendre celle de nos Consœurs et de nos Confrères dont la démographie et les conditions actuelles d'exercice favorisent le surmenage, la souffrance au travail et l'épuisement professionnel.

La santé des professionnels, la santé des médecins, est pour nous une préoccupation majeure.

Notre Conseil de Seine-Maritime privilégie toujours l'approche confraternelle, le soutien et l'entraide pour les confrères en difficulté ; quel que soit le type de difficultés.

N'hésitez pas à nous solliciter à chaque fois que nécessaire, pour vous comme pour un confrère dont vous constateriez l'isolement et/ou la souffrance.

Deux structures associatives ont été mises en place avec l'aide de notre Conseil et du Conseil National pour permettre à chacun, en toute confidentialité et en toute dignité, de solliciter cette aide.

« MOTS » (0608 282 589) et « IMHOTEP » sont là pour vous ; pour répondre à vos attentes et à vos besoins en matière de santé, de soutien et d'accompagnement, tant sur le plan professionnel que sur les plans somatique, psychologique et social. Dès 2018 un n° unique : 0826 000 401.

Salariés comme libéraux, du secteur public comme du secteur privé, toutes et tous, trop souvent en mal de reconnaissance et de considération, assumez des tâches et des responsabilités lourdes et complexes, sans cesse croissantes, à l'inverse des moyens et des organisations qui permettraient de les mener à bien.

Confraternité, respect et défense de nos valeurs, solidarité, facilitation de l'accès à la prévention et aux soins pour les professionnels, doivent pouvoir répondre à ces difficultés. La santé des soignants, au service de la population, leur capacité de travail et leur qualité de vie doivent être préservées dans l'intérêt de tous et au premier chef de leurs patients et de la santé publique dans notre région.

Le bonheur ; nous vous souhaitons à toutes et à tous beaucoup de bonheur dans votre vie personnelle, familiale et professionnelle.

Le bonheur c'est aussi pour nous, et nous l'appelons de tous nos vœux, **le bonheur retrouvé et préservé de l'exercice professionnel**.

Que nous soyons salarié ou libéral, c'est **de « temps patient » enfin restauré**, du temps pour l'exercice professionnel, pour l'échange avec le patient, pour la réflexion clinique et l'étayage diagnostic, pour la concertation pluridisciplinaire et interprofessionnelle, pour l'organisation de la réponse thérapeutique et de l'accompagnement, que nous demandons ardemment !

Notre bonheur professionnel, c'est le travail bien fait, c'est répondre aux besoins et aux attentes des patients et de nos concitoyens dans le champ qui est le nôtre, celui de la santé.

C'est, dans **le respect des prérogatives de chacun**, le maintien conjoint, concerté et coordonné du secteur libéral, et du secteur salarié, public et privé.

Le libre choix, la complémentarité et la coordination reposent sur leur décloisonnement, respectueux de chacun, pour faire mieux ensemble au sein de notre département, tant sur le plan individuel que sur celui de la santé publique.

La sérénité au travail, c'est l'outil majeur de prévention des risques psychosociaux et nous savons combien les professionnels de santé sont concernés.

C'est pour toutes et tous la réduction du temps administratif au profit du temps clinique, c'est la limitation des multiples formulaires exigés par une administration vorace de signatures médicales.

La libération du médecin des tâches administratives doit enfin devenir réalité.

A l'heure où les incivilités, voire les agressions, se multiplient à l'encontre des soignants, dans une société du « tout, tout de suite » toujours plus égoïste et clivée, un autre aspect de la sérénité indispensable est de **restaurer le respect et la considération par toutes et tous**, citoyens, patients, administrations, institutions... **des soignants dans leur exercice professionnel**.
Nous devons toutes et tous, solidairement, tout mettre en place pour retrouver la sérénité indispensable à un exercice professionnel attrayant, efficace et efficient.

Dans l'objectif de répondre au mieux aux besoins en matière de santé, nous devons, dans le respect des prérogatives du public et du privé, en toute connaissance des contraintes budgétaires, privilégier la dimension soignante de l'activité professionnelle en limitant les obligations administratives, favoriser l'établissement de santé plutôt que « l'entreprise hospitalière ou libérale », faire une place à chacun dans la coordination des soins et des accompagnements, en établissement comme à domicile, mobiliser toutes les volontés pour mettre en place tous les outils « **du faire ensemble, du faire mieux ensemble** ».

La mobilisation de toutes et tous est requise pour œuvrer ensemble dans une dynamique retrouvée en faveur de la santé.
C'est dans ces conditions que nous pourrons enfin **réduire les inégalités sociales et territoriales de santé** dont souffrent notre département et plus largement notre région.

À l'heure de l'élaboration de la nouvelle stratégie nationale de santé, de la mise en place du projet régional de santé, toutes et tous, **nous devons être concernés** ; il y va de la santé de nos concitoyens, de la santé publique, et de la qualité de vie au travail de tous les professionnels de santé.

Cette année 2018 verra le renouvellement par moitié de notre Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins.
Notre volonté de participer à l'élaboration, d'agir et d'orienter, dans la mesure de nos moyens, les politiques de santé tant au niveau national que régional est sans cesse réaffirmée, nous ferons ensemble entendre votre voix.

Ce renouvellement est l'occasion de vous solliciter pour poursuivre cette dynamique ; soyez candidat pour rejoindre votre Conseil Départemental **et soyez nombreux à voter** !

Dans le respect du principe de parité les candidatures se feront par binômes*.
Vos conseillers ordinaux, comme toute l'équipe administrative, sont à votre disposition pour répondre à vos questions et demandes d'informations.

Dans l'attente, et en vous remerciant pour votre investissement pour la Santé dans notre département et notre région, nous vous réitérons tous nos vœux pour cette nouvelle année.

Soyez assurés de notre bien confraternel dévouement.

Docteur Patrick DAIMÉ

Président du Conseil Départemental de de la Seine-Maritime de l'Ordre des Médecins

** Toutes les informations sont disponibles sur notre site et vous seront adressées avec l'appel à candidature.*

LA CONTINUITÉ DES SOINS

Articles 47, 77 et 78 du Code de Déontologie Médicale

ARTICLE R.4127-47
du code de la santé publique

" Quelles que soient les circonstances, la continuité des soins aux malades doit être assurée.

Hors le cas d'urgence et celui où il manquerait à ses devoirs d'humanité, un médecin a le droit de refuser ses soins pour des raisons professionnelles ou personnelles.

S'il se dégage de sa mission, il doit alors en avertir le patient et transmettre au médecin désigné par celui-ci les informations utiles à la poursuite des soins. ".

ARTICLE R.4127-77
du code de la santé publique

" Il est du devoir du médecin de participer à la permanence des soins dans le cadre des lois et des règlements qui l'organisent ".

ARTICLE R.4127-78
du code de la santé publique

" Lorsqu'il participe à un service de garde, d'urgences ou d'astreinte, le médecin doit prendre toutes dispositions pour être joint au plus vite. Il est autorisé, pour faciliter sa mission, à apposer sur son véhicule une plaque amovible portant la mention "médecin-urgences", à l'exclusion de toute autre. Il doit la retirer dès que sa participation à l'urgence prend fin. Il doit tenir informé de son intervention le médecin habituel du patient, dans les conditions prévues à l'article 59 ".

Un arrêté du 25 juillet 1996

***précise que** les médecins doivent afficher, dans leur salle d'attente :*

- *Leur numéro de téléphone et les heures d'ouverture*
- *Le numéro de téléphone des structures de permanence de soins et d'urgence*
- *Le Centre 15 pour les urgences vitales*

IL NE FAUT PAS CONFONDRE PERMANENCE DES SOINS ET DISPONIBILITÉ SANS LIMITE.

Conseil déontologique :
la mort imminente.

Le médecin traitant, en bon médecin de famille, peut laisser aux proches du mourant un moyen de le joindre pour éviter à un confrère des difficultés pour signer le constat de décès d'un patient dont il ne sait rien.

Trois recommandations :

1. Avertir des absences programmées (journal, affiche)
2. Se mettre en accord avec le confrère désigné ou la structure
3. En cas de difficulté, prévenir le Conseil Départemental qui, en cas de pénurie, préviendra le Directeur de l'ARS

Docteur Patrick LANCIEN

ÉLECTIONS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS

Appel à candidatures

Suite aux nouvelles dispositions du code de la santé publique visant notamment à prévoir la parité au sein des Conseils de l'Ordre, les déclarations de candidatures seront faites en binômes (femme-homme).

Sont à pourvoir :
- 10 postes de titulaires, soit 5 binômes
- 10 postes de suppléant, soit 5 binômes

Le scrutin aura lieu le 14 mars 2018 au siège du Conseil situé 44, rue Jeanne d'Arc, 4ème étage à Rouen. Le vote débutera à 12h30 et sera clos à 14h30.

ELIGIBILITÉ

Sont éligibles, sous réserve des dispositions des articles L 4124-6 du code de la santé publique, L 145-2 et L 145-2-1 du code de la sécurité sociale, les médecins :

- de nationalité française ou ressortissants de l'un des états membres de l'Union Européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen (article L 4125-9 du CSP)

- inscrits au tableau du Conseil Départemental concerné par l'élection (article R 4125-3 du CSP)

- âgés de 71 ans révolus au plus à la date de clôture de réception des déclarations de candidature, c'est-à-dire qu'il est possible de présenter sa candidature jusqu'à la veille de son 72ème anniversaire (article L 4125-8 du CSP)

- à jour de la cotisation ordinale (article R 4125-3 du CSP)

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les élections sont désormais organisées par binômes femme-homme (article L 4132-12 du CSP).

En application des dispositions de l'article R 4125-6 du code de la santé publique, la déclaration de candidature doit être adressée trente jours au moins avant le jour du scrutin, **par lettre recommandée avec avis de réception**, au Président du Conseil Départemental de la Seine-Maritime de l'Ordre des Médecins, 44, rue Jeanne d'Arc, BP 135, 76002 ROUEN CEDEX 2, ou déposée, dans ce même délai, au siège du Conseil Départemental contre récépissé.

Ainsi, la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 12 février 2018 à 16 heures.

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai est irrecevable et le cachet de la Poste ne sera pas pris en considération.

16h00 : date limite de dépôt des candidatures

12h30 - 14h30 : scutin

Notre consoeur le Docteur Marianne LAINÉ a souhaité rendre un hommage à Madame Simone VEIL

Madame Simone Veil est décédée le 30 juin 2017 à l'âge de 89 ans

Son beau regard était marqué par l'Histoire et résolument tourné vers l'avenir, vers le progrès d'une société (droit des prisonniers, droits des femmes, construction européenne).

Avril 1945 - Le camp de concentration de Bergen Belsen est libéré par les britanniques ; Simone Jacob a 18 ans.

1946 - Simone Jacob épouse Antoine Veil.

1954 - Simone Veil est magistrate.

1956 - Elle intègre la direction de l'administration pénitentiaire, se déplace dans les prisons aux quatre coins de la France, se bat pour l'amélioration de la santé des détenus, pour le sort des prisonniers algériens.

1969 - Elle devient la première femme secrétaire générale du Conseil supérieur de la magistrature.

1974 - Elle est nommée Ministre de la santé à 47 ans.

1979 - Elle est élue présidente du premier parlement européen.

1998 - Elle entre au conseil constitutionnel.

2008 - Simone Veil est élue à l'académie française, son épée d'académicienne est le symbole de sa vie : sur la lame sont gravées la devise de la France " Liberté, égalité, fraternité " et la devise de l'Europe " Unie dans la diversité ".
Sur le pommeau, une carapace de tortue, symbole de longévité.
Sur la fusée, deux mains enlacées évoquent la réconciliation entre les peuples.
La main du bas est marquée par les flammes des fours crématoires.
La main du haut est gravée de branches d'olivier, arbre de vie et de paix.
De l'autre côté de la garde est gravé son numéro de déportée (78651) et sur l'attache du fourreau un visage souriant de femme, évocation de la féminité.

En 1974, la ministre de la santé défend, devant l'assemblée nationale, la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Le président de la république Monsieur Valéry Giscard d'Estaing et son Premier ministre, Monsieur Jacques Chirac, lui confient en novembre 1974 la mission de faire " passer le texte ". C'était un engagement de Monsieur Giscard d'Estaing lors de sa campagne électorale : " Il était nécessaire de passer d'une société de répression à une société de responsabilité. La législation sur l'avortement punissait les femmes et les médecins de peines de prison, je voulais que les gens pèsent désormais la gravité de leur décision et l'assument eux-mêmes. " (VGE)

Simone Veil s'engage alors pour défendre cette loi, au nom de la détresse des femmes et de leur dignité.

l'Assemblée nationale avait examiné un premier projet de loi, en 1973, porté par le ministre de la Santé, Michel Poniatowski, autorisant l'interruption de grossesse sous conditions. Le texte avait été rejeté.
L'avortement était réprimé par la loi. L'article 317 du code pénal punit de prison et d'amende le fait de subir, de pratiquer, mais aussi d'aider une interruption de grossesse.

Extrait du discours de Simone Veil , le 26 novembre 1974 :

" Nous ne pouvons plus fermer les yeux sur les 300 000 avortements qui, chaque année, mutilent les femmes de ce pays, qui bafouent nos lois et qui humilient ou traumatisent celles qui y ont recours ".

Après 25 heures de débat, la dépénalisation de l'avortement est adoptée le 20 décembre, par 277 voix contre 192 à l'Assemblée nationale, et 185 voix contre 88 au Sénat.

La loi Veil est promulguée le 17 janvier 1975.

Merci Madame pour ce parcours de femme.
Vous êtes un vent de liberté.
Votre humanité, votre volonté et votre courage nous accompagnent.

L'évolution de la loi IVG depuis 1975

• ***1975 :*** une IVG peut être pratiquée dans certaines conditions très précises, par un médecin, dans un cadre hospitalier, avant la fin de la 10ème semaine de grossesse, soit 12 semaines d'aménorrhée. La femme doit réaliser des démarches obligatoires, destinées à son information et à sa réflexion . Cette loi, en 1975, n'est que provisoire. La pénalisation de l'avortement n'est suspendue que pour une durée de cinq ans.

• ***31 décembre 1979 :*** l'avortement est définitivement légalisé.

• ***1983 :*** remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale.

• ***2001 :*** le délai permettant l'interruption volontaire de grossesse est allongé de 10 à 12 semaines, ce qui correspond à 14 semaines d'aménorrhée. L'autorisation parentale pour les mineures est supprimée, une autorisation par un référent majeur est obligatoire.

• ***Depuis 1993 :*** l'entrave à IVG est un délit, et est puni de deux ans de prison et 30 000 euros d'amende.

• ***Depuis 2014 :*** empêcher l'accès aux femmes à l'information sur l'IVG est un délit.

• ***2016 :*** la loi santé supprime le délai de 7 jours de réflexion. Un entretien psycho-social est obligatoirement proposé, obligatoire pour les mineurs et facultatif pour les femmes majeures, un délai de 48h de réflexion reste obligatoire si cet entretien est effectué.
Remboursement à 100% de l'IVG, quelles que soient les circonstances.

• ***Loi de février 2017 :*** le délit d'entrave à l'IVG est étendu aux sites internet anti-IVG.

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins rappelle que la clause de conscience relative à l'IVG est une disposition fondamentale prévue par le code de déontologie médicale et par le code de santé publique, clause applicable à tous les médecins pour l'ensemble des actes médicaux.
16/06/2017 - Article 18 (article R.4127-18 du code de la santé publique) : **" Un médecin ne peut pratiquer une interruption volontaire de grossesse que dans les cas et les conditions prévus par la loi ; il est toujours libre de s'y refuser et doit en informer l'intéressée dans les conditions et délais prévus par la loi ".**
L'Ordre des Médecins insiste sur la nécessité de garantir le meilleur accès à l'IVG pour toutes les femmes qui le demandent. Un médecin n'est jamais tenu de pratiquer une interruption de grossesse. Mais il doit informer sans délai l'intéressée de son refus et lui communiquer immédiatement le nom des praticiens susceptibles de réaliser l'intervention (article L.2212-8 du code de la santé publique).

Docteur Marianne LAINÉ

Au 15/11/2017

Séance du 28 juin 2017

Premières inscriptions

BAUSIERE-AZRAK Céline
COLLE Juliette
DEHAEN Claire
ELIEZER Michaël
GOUJON Olivia
LEROUX Alexandre
MATEI Alexandru
SIEDLECKI Clémence

Transferts - Inscriptions

CIOCA Daniela (transfert des Hauts de Seine)
GORINI Laura (transfert de Corrèze)
HOMOKOS Helen (transfert du Val d'Oise)
KOUROUMA Mohamed Lamine (transfert de Seine et Marne)
LAGRAVE Bertrand (transfert de l'Eure)
LEGER Sandry (transfert de l'Eure)
MOULIN Pascale (transfert des Yvelines)
SEFFAR Izarab (transfert de la Manche)

Ré-inscription du Docteur :

COURANDIER Georges, retraité (radié le 1er/3/2017)

Médecins ayant quitté le département

BADOIS Nathalie Ville de Paris
CHAIGNON Amandine Eure
DIALLO Yaya Yvelines
DUNCOMBE Alice Vaucluse
GHRIEB Abdelaziz Ville de Paris
GOUNANE Chérifa Ville de Paris
GRAD Ligia Nord
JENNESSEAUX Idalie Calvados
LE BLANC-VASSEUX Céline Hauts de Seine
LEFRANCOIS Sandrine Loire Atlantique
PREDA Alina Var
REVILLION Martin Gironde
REY Laure Bouches du Rhône
VAZ MADERA Rachel Haute Savoie

Radiation (pour convenance personnelle)

COLLAI-DEFLINNE Isabelle (retraitée)
PINON Georges (retraité)

Médecins décédés

BOISSEAU Marcel
24/07/1925-01/04/2016 76600 LE HAVRE
CARRER Solange
09/03/1925-30/04/2017 76100 ROUEN
FOURNEAU Annie
12/05/1947-28/03/2017 76119 VARENGEVILLE SUR MER
GAUTHE Pierre
13/12/1924-10/09/2016 76200 DIEPPE
SURBLED Véronique
31/03/1949-28/05/2017 76000 ROUEN
VIGNEROT Gilbert 18/03/1941-31/05/2016
27340 PONT DE L'ARCHE

Qualifications - 1ères inscriptions

ANESTHESIE-REANIMATION
DEHAEN Claire
MEDECINE GENERALE
BAUSIERE-AZRAK Céline
COLLE Juliette
GOUJON Olivia
LEROUX Alexandre
SIEDLECKI Clémence
MEDECINE DU TRAVAIL
MATEI Alexandru
RADIO-DIAGNOSTIC ET IMAGERIE **MEDICALE**
ELIEZER Michaël

Titres autorisés sur plaques et ordonnances

VAE ORDINALE : droit d'exercice complémentaire
ALLERGOLOGIE ET IMMUNOLOGIE CLINIQUE
Christophe MARGUET
CANCEROLOGIE Option CHIRURGIE CANCEROLOGIQUE
Jérôme DESCARGUES
CANCEROLOGIE Option TRAITEMENTS MEDICAUX DES CANCERS
Michel AUGUSTI
Emmanuel GOULLET
Edouard PARMON
MEDECINE DE LA REPRODUCTION
CHANAVAZ-LACHERAY Isabella
D.E.S.C.:
CANCEROLOGIE option Chirurgie Cancérologique
MOREL François
NUTRITION
CHAIGNEAU Ulrike

Sites distincts d'exercice autorisés

Dr Beelal COOWAR, Médecin Généraliste aux Urgences de l'HPE, autorisation d'exercer en site distinct en tant que Médecin coordonnateur salarié à l'EHPAD « La Doyenne de la Porte Océane » du HAVRE
Dr Laure BOUDET, Médecin du Travail à la Société TISSUE FRANCE à SAINT ETIENNE DU ROUVRAY, autorisation d'exercer en site distinct au sein de la Société THALES à YMARE à compter du mois de Septembre 2017
Dr Bertrand LEFRANCOIS, Médecin Généraliste à CRIQUETOT L'ESNEVAL, autorisation d'exercer en site distinct à l'EHPAD La Pommeraie à CRIQUETOT L'ESNEVAL
Dr Jean-Paul GUERARD, Médecin Généraliste à CAEN, autorisation d'exercer en site distinct au CSSR les Jonquilles à GAINNEVILLE
Dr Ilinca GEORGESCU, Spécialiste en Médecine Physique et Réadaptation à LAMORLAYE (OISE) autorisation d'exercer en site distinct à l'IEM « Helen Keller » 1 rue Denis Cordonnier au HAVRE
Dr Livia POPESCU, Ophtalmologiste à BARENTIN-autorisation d'exercer en site distinct à PAVILLY et à la Clinique Mathilde pour ses actes techniques
Dr Christophe MARTINET, Médecin Urgentiste à la Clinique de l'Europe-autorisation d'exercer en site distinct à l'Institut régional de la médecine du sport et de la Santé à BOIS GUILLAUME
La SELARL « Dr Benoit RESCH », Gynécologue Obstétricien, exerçant à la Clinique Mathilde à ROUEN - autorisation d'exercer en site distinct à la Clinique Saint Hilaire de ROUEN à compter du 1er/9/2017.
Dr Marc BARON, Gynécologue Obstétricien, exerçant à la Clinique Mathilde à ROUEN - autorisation d'exercer en site distinct à la Clinique Saint Hilaire à ROUEN à compter du 1er/9/2017.

Séance du 13 sept 2017

Premières inscriptions

ALEXANDRE Kevin
BEN YAHIA Mohamed Mehdi

Transferts - Inscriptions

ANCELLE Déborah (transfert de la Manche)
BRZAKALA Vincent (transfert du Pas de Calais)
CANDON Sophie (transfert de la Ville de Paris)
DEFTA Diana Aurélia (transfert du Nord)
DELHOMELLE Stéphanie (transfert du Nord)
DESOUBRY Nicolas (transfert du Val d'Oise)
GIELEN Catherine (transfert de l'Eure)
FENEON Damien (transfert du Morbihan)
HERASCU Ioana (transfert de l'EURE)
LOUSSERT-AJAKA Ibtissam (transfert de la Ville de Paris)
MATUSSIERE Corinne (transfert du Calvados)
MISSAOUI Moez (transfert de l'Eure)
POITOU-VERKINDER Anne-Laure (transfert de l'Eure)
SOTO Florie (transfert de la Ville de Paris)
STAFIE Lidia-Anisoara (transfert du Finistère)
WELTER Marie-Laure (transfert de la Ville de Paris)

Médecins ayant quitté le département

BALLAND Paul Gironde
BLAH Mehdi Vaucluse
CILIBERTI-CHEVREAUD Audrey Rhône
DANSOREAN Adriana Vendée
DESCARGUES Gérôme Lot et Garonne
DEWITTE Bernard Pas-de-Calais
PIGNIER Stéphanie Gironde
PREVOST Eric Gironde
RASONGLES Patrice Orne
RIDARD Elise Eure
SABE Michel Haute-Savoie

7 : 5211 inscrits

TARISSI-LEROY Cécile Pas de Calais

Médecins décédés

BLANCHETIERE Jean
18/06/1935-14/07/2017 76800ST ETIENNE DU ROUVRAY
HUSSON Philippe
16/07/1957 - 29/06/2017 76400 FECAMP
LABBEY Xavier
04/12/1968 - 01/08/2017 76770LE HOULME
LEROUX Gérard
10/1/1946 - 06/09/2017 76000 ROUEN
VILLAUME Jacques
28/07/1935 - 04/08/2017 76230 BOIS GUILLAUME

Radiations (pour convenance personnelle)

LEMERY Jacques (retraité)
NIKOLAJEVIC Gojko (retraité)

Qualifications - 1ères inscriptions

ANESTHESIE-REANIMATION
BEN YAHIA Mohamed Mehdi
MEDECINE INTERNE
ALEXANDRE Kevin

Qualifications - Médecins inscrits

CHIRURGIE UROLOGIQUE
CORNU Jean-Nicolas
GERIATRIE
GUEDJ-YON Agnès

Titres autorisés sur plaques et ordonnances

NUTRITION
PETIT André

Capacité

MEDECINE ET BIOLOGIE DU SPORT
RIQUIER Pierre-Antoine

Sites distincts d'exercice autorisés

Dr Julie AUCLAIR, Médecin Généraliste, titulaire des capacités de Gérontologie et Médecine d'urgence, exerçant à l'EHPAD Korian à BOIS GUILLAUME et à ROUEN - autorisation d'exercer en site distinct à l'EHPAD « le Jardin » à ROUEN
Dr Pierre MORON, Psychiatre à FECAMP - autorisation d'exercer en sites distincts à l'ITEP LES HOGUES et SESSAD LES HOGUES à SAINT LEONARD
Dr Willy SALMON, Médecin Généraliste à MONTIVILLIERS - autorisation d'exercer en site distinct à la Fondation John Bost à EPOUVILLE

Séance du 11 oct 2017

Premières inscriptions

Inscrit le 19/9/2017 :
MORIO Bastien
Inscrits le 11/10//2017 :
CUEILLE Virginie
DELAUNAY Flore
VLASE Alina
ZEIN ELDIN Saher

Transferts - Inscriptions

ARRIUMOURT Hélène (transfert des Hauts de Seine
CAZALIS Renaud (transfert de l'Aude)
CHEDDANI Halima (transfert de la Ville de Paris)
COME Matthieu (transfert d'Indre et Loire)
GUENA Céline(transfert de la Martinique)

Médecins ayant quitté le département

BELHIBA Blah Henda Vaucluse
BIDABEHERE Perez German Hérault
FELLINI Federica Var
POPOV Dimitar Calvados
POSTOLACHE Bianca Haute-Saône

Médecins décédés

FONDIMARE Antoine
25/05/1931-25/09/2017 76130 MONT ST AIGNAN
HAESENDONCK Philippe
30/10/1955-04/06/2017 76119 VARENGEVILLE SUR MER
JULIEN François
07/06/1952-27/08/2017 76000 ROUEN
STALIN Rémy
23/09/1935-25/09/2017 76140 LE PETIT QUEVILLY

Radiation (pour convenance personnelle)

ANDREU-ULRICH Heidrun
CHOPIN Marie Noëlle, retraitée
LEGRAND Annick, retraitée

Qualifications - 1ères inscriptions

ANESTHESIE-REANIMATION
ZEIN ELDIN Saher
CARDIOLOGIE
VLASE Alina
CHIRURGIE GENERALE
DELAUNAY Flore
MEDECINE GENERALE
CUEILLE Virginie
MORIO Bastien

Titres autorisés sur plaques et ordonnances

CAPACITE du Dr :
MEDECINE ET BIOLOGIE DU SPORT
COMOZ Gilles

Sites distincts d'exercice autorisés

Dr Hélène ROGER, Médecin Généraliste à PAVILLY - autorisation d'exercer en site distinct à l'IDEFHI de CANTELEU
Dr Dragos MARGHITU, Chirurgien Orthopédiste à la Clinique Tous Vents de Lillebonne - autorisation d'exercer en site distinct à la Clinique de l'Abbaye à FECAMP

Séance du 15 nov 2017

Premières inscriptions

Inscrit le 11/10/2017 :
VLASE Alina

Inscrits le 12/10/2017 :
ANGOT Morgan
GAISNON-MELCONIAN Stéphanie

Inscrits le 31/10/2017 :
ADNOT Jérôme
AUBRY Agathe
AUGER Maude
AVINEE Guillaume
BEIGNOT DEVALMONT Edouard
BERBY Benoit
BILDSTEIN Clémence
BORDERELLE Céline
BRUCKMANN Niels
BUTTAFOCO Lydian
CAMUS Vincent
CAUSSIN Camille
CELLIER Lucie
CLAVEL Simon
CRAMPON Frédéric
DA SILVA Anne-Sophie
DECRETTE Victor
DESNYDER Eulalie
DEVLOO Cécile
DUMONT Pauline
DUPUIS Justine
GILARD Vianney
GOYE Jordan
GRANGEON Lou
HUCHE Carole
JORDA Pauline
LINHART Soline
LE MOAL Julien
LEMOINE Mathilde
MARAIS Bastien
MARTINEZ Audrey
MEMBREY Benjamin
MONNOT Antoine
NSEIR Iad
POUPARDIN Clotilde
RAYNAL Agathe
ROTTENBERG Pascal
SENS Nicolas
TEILLET-MASOT Anne-Laure
TERRO Emilie
THOREL Philippe

TOMCZYK Tifaine
TORRETON Florian
VAN ELSLANDE Hélène
VOISIN Caroline
YAHOUI Yahia
Inscrits le 15/11/2017
AUBERTIN Claire
AZRAK Daniel
BAILLEUX Boris
BEAUFILS Caroline
BEDNAREK Tamara
BERNARDINI Isabelle
BERTRAND Christophe
BEUZEBOC Jean
BIARD Morgane
BOYER Déborah
COQUS Antoine
CORNILLOT Agathe
COUSSE Stéphane
DECULTOT Cécile
DELCOURT Clara
DE MENIBUS-DEMAS Laurence
DENEUVE Raphaëlle
DESVAGES Clémence
EL-RIFAI Sarah
FERAS Jennifer
FONTANILLES Maxime
GASPARD Julie
GEERLANDT Flore
GODARD Etienne
HEBANT Benjamin
HEBERT Vivien
HORION Julien
HOUDRE Hadrien
JACOMIN Olivia
JELTI Lamia
JOUHAIR Hugo
KERVARREC-MALANDAIN Chloé
KOUEGA TCHOUALAK Arlette
LAIR Mickaël
LAIR Priscilla
LATROBE Charles
LEBLANC Victoria
LE BOLC'H Romain
LECOMTE Benjamin
LEJEUNE Romain
LENDORMY Charles
LEROUGE Solveig
LOUVEL Alexis
MABILAIS Arnaud
MARIDORT-DUHAYER Mélanie
MERO Roxane
MILLARDET Ekaterina
MLIKA Wafa
MOLINA Anaïs
MOUTON Jordane
PRINCIVIL Christelle
RAPP Clément
RENIER Ludovic
REVEILLON Mathilde
ROISSET Marie-Claire
SELIM Jean
SEYRAT Laura
SZYMONIAK Fanny
THIROUIN Jean-Henri
TOULEIMAT Salma
TURRIES Margaux
VERNEUIL Thomas

Transferts - Inscriptions

Inscrit le 31/10/2017
SCHAUVLIEGE Thierry (transfert du PAS DE CALAIS)
Inscrits le 15/11/2017
FOURMENT Isabelle (transfert des YVELINES)
FERNANDEZ DE SEVILLA GOMEZ (transfert du VAL DE MARNE)
FRANCOIS Florent (transfert de l'EURE)
GUELFI Fanny (transfert de la MARNE)
GUILBERT Arnaud (transfert des HAUTS DE SEINE)
GULERYUZ Kerem (transfert du CALVADOS)
LELANDAIS Hélène (transfert de la MARTINIQUE)
MARIASIEWIEZ Thibault (transfert du PUY DE DOME)

Médecins ayant quitté le département

SABA Luca Var
ALESSANDRONI Maxime Haute-Savoie
BOIRAT Claire Calvados
CERDA Thomas Cantal
CHAMBORD Julie Ville de Paris
DELBOS Valérie Maine et Loire
DE SMET Philippe Loire Atlantique
DEVERRIERE Guillaume Finistère
EKHLAS Ragab Eid Amr Nord
ELIEZER Michaël Ville de Paris
KASPRZAK Kévin Nord
LAGACHE Laurie Loire Atlantique
LATROUS Djawad Orne
LEFEBVRE Laureline Oise
MANEA Elena Vaucluse
MARTINAUD Olivier Calvados
PORTMANN Alexandre Ville de Paris
REZIG Najiba Ville de Paris
RUSTOM Majd CNOM : liste spéciale
TISSIER Fanny Eure
VIGNAUD Anne-Claire Isère

Radiations (pour convenance personnelle)

BIDABEHERE PEREZ German (transfert sans suite en Seine-Maritime et demande de radiation)
CASSIN Michel (retraité)
DELPECH Bertrand (retraité)
POLIN Didier

Qualifications - 1ères inscriptions

ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES
CELLIER Lucie
ANESTHESIE-REANIMATION
BEIGNOT DEVALMONT Edouard
BORDERELLE Cléine
BUTTAFOCO Lydian
GOYE Jordan
KOUEGA TCHOUALAK Arlette
LEBLANC Victoria
SELIM Jean
BIOLOGIE MEDICALE
BERBY Benoit
CARDIOLOGIE
AVINEE Guillaume
CAUSSIN Camille
DA SILVA Anne-Sophie
HUCHE Carole
VLASE Alina
CHIRURGIE GENERALE
ADNOT Jérôme
BERNARDINI Isabelle
DELCOURT Clara
HOUDRE Hadrien
LATROBE Charles
MONNOT Antoine
MOUTON Jordane
NSEIR Iad
DERMATOLOGIE-VENEREOLOGIE
HEBERT Vivien
JELTI Lamia
ENDOCRINOLOGIE, DIABETE ET MALADIES METABOLIQUES
LE BOLC'H Romain
GASTRO-ENTEROLOGIE ET HEPATOLOGIE
CLAVEL Simon
GYNECOLOGIE MEDICALE
JORDA Pauline
GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
AUBERTIN Claire
DESNYDER Eulalie
TOULEIMAT Salma
HEMATOLOGIE
CAMUS Vincent
MEDECINE GENERALE
ANGOT Morgan
AUBRY Agathe
AZRAK Daniel
BAILLEUX Boris
BEAUFILS Caroline
BERTRAND Christophe
BEUZEBOC Jean
BIARD Morgane
COQUS Antoine
DECRETTE Victor
DECULTOT Cécile
DESVAGES Clémence
DUMONT Pauline
DUPUIS Justine
FERAS Jennifer
GAISNON-MELCONIAN Stéphanie

GEERLANDT Flore
GODARD Etienne
JACOMIN Olivia
JOUHAIR Hugo
KERVARREC-MALANDAIN Chloé
LAIR Priscilla
LECOMTE Benjamin
LEJEUNE Romain
LEROUGE Solveig
LIENHART Soline
LOUVEL Alexis
MABILAIS Arnaud
MARAIS Bastien
MERO Roxane
MLIKA Wafa
POUPARDIN Clotilde
RAPP Clément
RENIER Ludovic
SEYRAT Laura
TEILLET-MASOT Anne-Laure
THIROUIN Jean-Henri
TORRETON Florian
TURRIES Margaux
VERNEUIL Thomas
YAOUI Yahia
MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION
BILDSTEIN Clémence
MOLINA Anaïs
MEDECINE DU TRAVAIL
LENDORMY Charles
MEDECINE INTERNE
DE MENIBUS-DEMAS Laurence
DEVLOO Cécile
MEMBREY Benjamin
REVEILLON Mathilde
VAN ESLANDE Hélène
NEPHROLOGIE
BRUCKMANN Niels
LEMOINE Mathilde
THOREL Philippe
NEUROLOGIE
GRANGEON Lou
HEBANT Benjamin
NEURO-CHIRURGIE
GILARD Vianney
ONCOLOGIE Option Oncologie Médicale
FONTANILLES Maxime
ORL ET CHIRURGIE CERVICO-FACIALE
CRAMPON Frédéric
PEDIATRIE
AUGER Maude
GASPARD Julie
TOMCZYK Tifaine
VOISIN Caroline
PNEUMOLOGIE
BOYER Déborah
COUSSE Stéphane
PSYCHIATRIE
BEDNAREK Tamara
DENEUVE Raphaëlle
EL-RIFAI Sarah
MARIDORT-DUHAYER Mélanie
MARTINEZ Audrey
RAYNAL Agathe
ROISSET Marie-Claire
SZYMONIAK Fanny
TERRO Emilie
RADIODIAGNOSTIC ET IMAGERIE MEDICALE
CORNILLOT Agathe
HORION Julien
LAIR Mickaël
LE MOAL Julien
MILLARDET Ekaterina
RHUMATOLOGIE
PRINCIVIL Christelle
ROTTENBERG Pascal
SENS Nicolas

Qualifications - Médecins inscrits

CHIRURGIE VASCULAIRE
LAINAY Marie
MEDECINE DU TRAVAIL
MICELI-DEVOS Cécile

Titres autorisés sur plaques et ordonnances

D.E.S.C. des Drs :
ANDROLOGIE
REBIBO John-David
MEDECINE D'URGENCE
LACROIX Arnaud
QUIBEL Thomas
TACQUET Clément
TZEBIA Cédric
MEDECINE DU SPORT
MARIASIEWIEZ Thibault
ORTHOPEDIE DENTO-MAXILLO-FACIALE
SOTO Florie
CAPACITE du Dr :
MEDECINE DE CATASTROPHE
LACROIX Arnaud

Sites distincts d'exercice autorisés

Dr DUPRAY Héloïse, Radiologue à l'HPE du HAVRE-autorisation d'exercer en site distinct au cabinet de radiologie 14, rue Paul Souday au HAVRE
Dr LARDANS SANOGO Françoise, Spécialiste en Médecin Générale, exerçant à l'Association OPPELIA au HAVRE -autorisation d'exercer en collaboration libérale au sein de la SELARL Avenir Médical au HAVRE
Dr SAUNIER Florence, Médecin du Travail, chez SANOFI CHIMIE à ST AUBIN LES ELBEUF-autorisation d'exercer en site distinct à l'AMSN d'Elbeuf
Dr BRETECHE Jean-Claude, Médecin Généraliste à la F.A.M. de la Margotière à ST NICOLAS D'ALIERMONT-autorisation d'exercer en site distinct à l'E.P.I.F.A.J. de BACQUEVILLE EN CAUX

Médecins retraités actifs

(période du 1/06 au 30/11/2017)
DR AMBROSELLI JEAN-MARIE
DR BOULEAU ODILE
DR DE FOURMESTRAUX NICOLAS
DR DE KERGAL FABRICE
DR FONTAINE HUBERT
DR GAY DOMINIQUE
DR MARTIN MICHEL
DR MARTIN ERIC
DR PILLET JACQUES
DR RAOULT JEAN-LUC

Médecins retraités

(période du 1/06 au 30/11/2017)
DR ANGER PHILIPPE
DR ANTONIETTI MICHEL
DR BARBIER PAULETTE
DR BASTIT DOMINIQUE
DR BLAISET ELISABETH
DR BLANCHARD AGNES
DR BLAVETTE MARYLINE
DR BLIN CATHERINE
DR CALENDA EMILE
DR COURTIER MARTINE
DR COUSSENS ETIENNE
DR CRAUSSE PIERRE
DR CROULLEBOIS JEAN-LUC
DR DARAGON ALAIN
DR DESBORDES JEAN-MARC
DR DIARRA ABDOULAYE
DR DOLLOIS BERNARD
DR GARDAIS SYLVIE
DR GAZON JEAN-LUC
DR GODEFROY DANIEL
DR LAFFILLE MARIE-FRANCOISE
DR MANNIG-RODIER JACQUELINE
DR MATHIEU JACQUES
DR MEUNIER ELISABETH
DR MILLIEZ PIERRE
DR MORAN-RIBON ANGEL
DR MORIAUCOURT PHILIPPE
DR MOURIES PHILIPPE
DR PAILLOTIN DOMINIQUE
DR ROUSSEL ETIENNE
DR TANCRE BRUNO
DR WEBER JACQUES

Certificats de décès

La règlementation relative à la certification des décès a été modifiée.
De nouveaux modèles de certificats doivent être utilisés à partir du 1er janvier 2018, vous pouvez vous les procurer :

- sur support papier auprès des Agences Régionales de Santé
- sur support électronique sur https://sic.certdc.inserm.fr, sur l'application mobile CertDC, ou sur le site Internet d'une personne morale de droit public ou privé ayant conclu une convention avec l'Institut national de la snté et de la recherche médicale l'y autorisant.

Le site Interent CERTDC (**www.certdc.inserm.fr**) est à votre disposition pour certifier électroniquement les décès et permettre la transmission automatique du volet médical au CépiDc-Inserm.

Le médecin appelé à rédiger un certificat de décès ne peut plus réclamer, lorsqu'il se trouve dans les conditions de l'article 1er du décret du 11 mai 2017, d'honoraires pour la rédaction du certificat. Dans ce cadre-là, et depuis le 11 mai 2017, le médecin bénéficie d'un **forfait fixé à 100 euros** qui est directement versé par l'assurance maladie.

SÉCURITÉ SOCIALE
l'Assurance Maladie

ASSURANCE VOLONTAIRE INDIVIDUELLE AT-MP

Pour les médecins libéraux, vous avez la possibilité de souscrire une assurance volontaire individuelle " accidents du travail et maladies professionnelles " auprès de votre CPAM.

Toutes les informations sur : www.ameli.fr rubrique " Professionnels de Santé "

ars Agence Régionale de Santé

Epidémie d'hépatite A aiguë

L'ARS nous informe d'une épidémie d'hépatite A aiguë actuellement en Normandie.
Deux indications particulières de la vaccination :

- en prévention pour les homo ou bis-sexuels masculins
- autour des cas confirmés dans les 14 jours suivant l'apparition des signes cliniques

La pratique préalable d'une sérologie prouvant l'absence d'immunisation est recommandée pour les adultes.
En cas de difficulté à se procurer le vaccin en ville, adresser le patient à un centre de vaccination :
www.normandie.ars.sante.fr
ou contacter la plateforme ARS :
0809 400 660

L'agenda psychiatrie universitaire enfant-adolescent *2017-2018*

est disponible.
Contact : Pr Priscille GERARDIN
Tél : 02 32 88 56 96

Le Docteur Jean CHEDRU nous a quittés le 19 novembre 2017 alors qu'il était dans sa 107ème année.

Nous sommes nombreux, parents, amis et confrères à l'avoir apprécié et à vouloir honorer ici sa mémoire.
Né au Havre le 28 février 1911, il avait fait, après des études secondaires au lycée Corneille de Rouen, des études de médecine à l'Ecole de Santé des Armées (Val de Grâce 1936). Blessé au cours des combats de mai 1940, il fut fait Chevalier de la Légion d'honneur et décoré de la Croix de guerre avec palmes.
Une fois qualifié en chirurgie, il exerça à l'hôpital militaire Desgenettes de Lyon et, en juillet et septembre 1944, à l'hôpital du Maquis de Cluny. En 1947, après avoir quitté l'armée, il s'installa comme chirurgien à Rouen. Il y exerça dans le secteur privé, opérant dans différentes cliniques de la ville et à la Croix Rouge, mais aussi à l'Hôtel Dieu, plus précisément au 4ème étage du pavillon Derocque, aux côtés des Pr et Dr SEYER, TARDIF et LECOEUR.
Il participait activement à l'enseignement de l'anatomie à la Faculté (alors simple école de médecine). A la fin de sa carrière, il doublait son activité de praticien de celle d'Expert près la Cour d'Appel de Rouen et forma quelques-uns d'entre nous au monde de l'expertise, dirigeant volontiers leurs mémoires de dommage corporel.
Il prit sa retraite en 1979, se consacrant à ses loisirs (lecture, photographie, randonnées, jardinage, voyages) et à ses petits-enfants.
On peut dire qu'il laisse le souvenir d'un chirurgien très compétent (et très modeste), d'une grande conscience professionnelle, toujours confraternel, d'un enseignant remarquable, aimant transmettre ses connaissances et ses compétences, toujours à l'écoute de ses étudiants et de ses patients, enfin, d'un homme chaleureux et ouvert.
Nous associons à son souvenir Madame Josette CHEDRU, son épouse, assistante de biochimie, que certains d'entre nous ont également eu l'occasion d'apprécier.
Vos étudiants vous disent au revoir Monsieur CHEDRU et merci.

Docteur François CHEDRU[1] — Docteur Gérard LAHON[2]

[1] *Son fils, neurologue à Paris*
[2] *Président du CROM de Haute-Normandie*

Mayotte

Deux missions récentes pour notre confrère le Dr Christophe MENARD

Missionné par arrêté ministériel dans le cadre de la réserve sanitaire déployée par Santé Publique France, j'ai eu la chance d'aller travailler à Mayotte. 101 unième département français, Mayotte est une petite île située dans le canal du Mozambique au nord ouest de Madagascar. Officiellement riche de 250 000 mahorais, la population frise les 500 000 à cause de l'immigration comorienne. Ce qui évidemment pose de nombreux problèmes. Outre le fait que des bidonvilles poussent aux portes des principales villes, les services des urgences et la maternité sont très sollicités. Mamoudzou est la plus grosse maternité de France avec plus de 10 000 accouchements. Le service des urgences n'est pas en reste avec près de 60 000 passages par an.

Le CHM est très bien équipé et son service d'urgence et son SAMU-SMUR, fort d'une équipe de neuf urgentistes quotidiens, travaille en étroite collaboration avec le dispensaire de Jacaranda et un cabinet généraliste situé à côté de la ZAO.

Les pathologies sont variées, souvent exotiques, la plupart du temps en état avancé, et le principal problème est la barrière de la langue. Les comoriens et beaucoup de mahorais ne parlent pas le français. Les aides soignants servent d'interprètes. Il y a énormément de diabètes souvent décompensés, des drépanocytoses en crises CVO hyperalgiques, de nombreuses parasitoses, des néo au-delà de toute thérapeutique, de nombreuses cardiopathies, de néphropathies, et beaucoup de traumatologie, routière certes, mais aussi secondaire à de très nombreuses rixes et agressions.

Les journées sont bien remplies, les gardes lourdes. Mais l'ambiance est conviviale et solidaire. Par contre il y a un vrai déficit en médecins, du fait d'un turnover important : de nombreux médecins « font les îles » et ne restent que quelques années à Mayotte, voire quelques mois, avant de partir pour la Nouvelle Calédonie, ou la Polynésie... faisant un tour du monde tropical ; beaucoup d'autres sont « refroidis »par l'insécurité qui règne, difficilement contrôlée par les forces de l'ordre, et rentrent en métropole ou vont vers d'autres cieux moins dangereux, souvent la Réunion.

Le Conseil de l'Ordre de Mayotte est animé par 12 titulaires (5 suppléants seulement...) pour un peu plus de 200 inscrits. Seulement 12 généralistes (dont 6 en cabinet libéral) et 9 spécialistes libéraux.

Il y a peu de plaintes ; l'activité est par contre très importante pour les inscriptions-transferts compte tenu du la « valse » des médecins. Les séances plénières sont mensuelles mais souvent le quorum n'est pas atteint... Ce turn over effréné est le lot de toutes les administrations mahoraises, pas seulement le CDOM 976.

Mayotte se développe, mais reste une île paradisiaque avec des paysages à couper le souffle, des plages de sable blanc ou noir, un lagon aux eaux cristallines, une double barrière de corail protégeant un véritable aquarium coloré où évoluent les tortues, les raies manta, et les dauphins.

A découvrir.

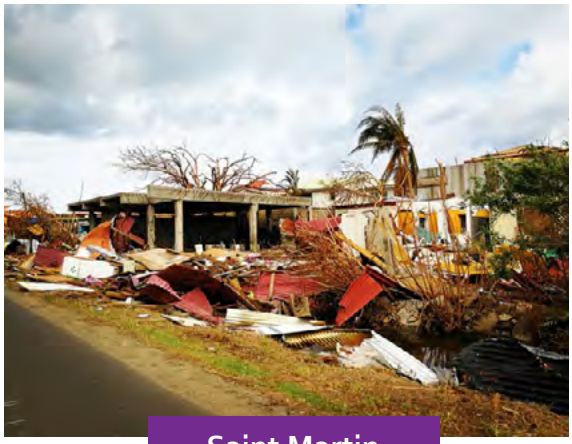

Saint Martin

Je n'étais jamais allé aux Antilles, alors évidemment, lorsque je suis arrivé dans cette île du nord des Antilles Françaises, j'étais loin des clichés paradisiaques que l'on m'avait décrits. L'ouragan IRMA avait tout ravagé !

Réserviste sanitaire, je suis parti avec la relève de la première équipe de l'EPRUS, Etablissement de Préparation et de Réponse aux Urgences Sanitaires. Nous sommes arrivés à J6 après le passage de l'ouragan : tout n'était que chaos. La seule route à peu près dégagée était celle qui menait de l'aéroport à l'hôpital. Les maisons était sens dessus dessous, la végétation ratiboisée, les palmiers avaient perdu leur superbe ; il y avait des bateaux dans les jardins, des avions sur les toits, des voitures amoncelées comme une œuvre de César et une odeur nauséabonde planait sur l'île.

Nous devions remettre sur pied l'hôpital qui n'avait plus d'électricité ni d'eau, plus de capacité d'hospitalisation ; renforcer les équipes encore présentes et soulager le personnel hospitalier éprouvé par cet épisode climatique exceptionnel. J'ai constaté que, malgré cette épreuve, les infirmiers, les aide-soignants, les brancardiers... avaient finalement, tous, encore le sourire malgré la disparition de leur maison et de leurs biens : ils étaient en vie !

Cela a été très éprouvant, très fatiguant. La plupart des patients que nous avons pris en charge n'étaient pas tant des victimes de traumatismes que plutôt des patients en rupture de traitement, qui décompensaient leur pathologie. C'était entre 100 et 150 patients par jour qui défilaient aux urgences pour se faire soigner et venir chercher des médicaments qu'ils n'avaient plus à domicile. Pendant ce temps les logisticiens, les pharmaciens, les préparateurs, ont remis sur pied une pharmacie dans l'enceinte de l'hôpital, et petit à petit celui-ci a repris vie. Bien épaulée par l'EPRUS, par l'armée, par la croix-rouge, par les équipes médico-psychologiques, la population a repris confiance.

Je n'aurais jamais pensé qu'une semaine aux Antilles aurait pu être si dure : je n'y ai trouvé aucun repos, aucun bronzage mais j'ai pu mettre en adéquation ma formation de médecin de catastrophe et son application sur le terrain.

QUAND LA GRIPPE " RUSSE " DE 1889-1890 SÉVISSAIT EN SEINE-INFÉRIEURE

Alors que le Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire vient de faire le bilan de l'épidémie de grippe en France durant l'hiver 2016/2017, responsable d'un excès de mortalité de 14 400 décès (BEH n°22 du 10/10/2017), et avant de vous parler dans un prochain numéro du centième anniversaire de la grippe « espagnole » de 1918/1919, j'ai choisi de revenir sur une pandémie grippale un peu oubliée : celle de 1889/1890 qui a sévi avec une particulière morbidité dans tout le pays, entraînant près de 60 000 décès, et qui n'a pas manqué de mobiliser tous les confrères de notre département.

À la fin du mois d'octobre 1889, une épidémie d'influenza débute avec une particulière intensité dans les grandes villes de Russie, en particulier à Moscou et St Petersbourg, touchant entre le tiers et la moitié de la population, puis diffuse d'est en ouest dans le reste de l'Europe. À Paris, la presse s'émeut lorsqu'une étrange épidémie s'abat sur les Grands Magasins du Louvre à partir de la fin novembre : sur les trois mille employés, près de sept cents sont touchés au 10 décembre. Plusieurs établissements scolaires comptent également des malades en grand nombre. On s'interroge sur la nature de la maladie mais, à l'Académie de médecine, dans la séance du 13 décembre, les professeurs Adrien Proust (1834-1903) et Paul Brouardel (1837-1906) se veulent rassurants, insistant sur le fait que l'épidémie qui touche Paris et les autres grandes villes d'Europe n'est qu'une grippe « des plus bénignes » et qu'il ne s'agit pas de la dengue comme certains l'évoquent. Au fil des jours la presse se fait l'écho de la propagation de « l'influenza » comme elle persiste à dénommer l'épidémie. On est suspendu à la « bronchite » du jeune roi d'Espagne ou à la grippe de l'empereur Guillaume II. À Paris, on détaille le nom des personnalités, des membres du Gouvernement ou des ministères qui doivent prendre le lit. Le Président Sadi Carnot (1837-1894) lui-même n'est pas épargné. On signale par ailleurs que les débitants de tabac se plaignent de la baisse de leurs recettes car « les personnes atteintes de la grippe s'abstiennent de fumer ». Les employés des grands magasins de nouveautés dénoncent quant à eux leurs conditions de travail particulièrement débilitantes puisqu'ils sont astreints à un travail continu de 14 à 18 heures par jour ! Dans les grandes écoles, c'est l'hécatombe. Le 23 décembre St Cyr et Polytechnique sont obligées de renvoyer les élèves. Dans cette dernière école, sur 492 étudiants, 400 sont malades et l'on déplore cinq décès dans ces deux établissements. À la fin décembre, l'encombrement dans les hôpitaux est tel à Paris que l'administration fait dresser une vaste tente sur les terrains de l'hôpital Beaujon. La meilleure médication préconisée est celle « au coin du feu » mais l'antipyrine se vend bien et la presse ne manque pas de pointer la prospérité de la corporation des pharmaciens qui, avec celle des médecins, semble être la seule à profiter de « la détresse générale. » Bref, en cette période de fêtes de fin d'année, la vie parisienne semble totalement désorganisée.

À Rouen, si le Dr Gustave Panel (1862-1947), du bureau d'hygiène municipal, signale une augmentation des décès par « affections de poitrine » dès le mois de novembre 1889, l'épidémie semble surtout devenir préoccupante à la veille de Noël. Le 23 décembre on note que les salles d'infirmerie des 39e et 74e régiments d'infanterie débordent de malades qu'il a fallu loger dans des salles complémentaires. Le soir du 25 décembre, une conférence sur l'influenza est donnée à l'Hôtel de ville de Rouen par le Dr Armand Laurent (1832-1917), chef de service à l'Hôtel Dieu et fondateur de la Société Normande d'Hygiène Pratique. Il insiste sur les graves complications possibles - en particulier sur les terrains fragiles - et préconise comme prophylactique l'usage du sulfate de quinine absorbé dans du café.

Au début du mois de janvier l'épidémie sévit avec une particulière intensité et personne ne semble devoir être épargné dans la capitale normande. Tous les services publics sont atteints : les postes et télégraphes, les chemins de fer, la Compagnie des tramways de Rouen ou encore la police. Tous sont en sous effectif et le service ordinaire ne peut être maintenu. Le 7 janvier, on apprend que l'éclairage au gaz vient à manquer à Elbeuf car sur seize chauffeurs, seuls trois sont encore en capacité de faire leur service. Le 9 janvier, les villes de Fécamp, Saint Valéry et Yvetot voient l'épidémie s'étendre avec une étonnante rapidité. Le Journal de Fécamp et le Pays de Caux ne peuvent paraître sous leur forme habituelle faute de personnel. Bientôt, c'est au tour du Journal de Rouen,

Illustration à la Une du journal satirique Le Grelot du

du Petit Havre ou du Journal de Bolbec, de connaître des difficultés du même ordre. À Dieppe comme au Havre, la rentrée des élèves doit être retardée. Il en est de même pour le lycée Corneille à Rouen. Partout l'activité économique est impactée comme dans les filatures ou les ateliers de Saint Etienne du Rouvray, ou encore à la campagne comme à la gare de Montérolier où le personnel du chemin de fer du Nord fait défaut. Le 6 janvier, la fête des Rois se trouve gâchée par la grippe et le traditionnel exode des domestiques qui rentrent dans leur famille à cette occasion, est cette année d'une ampleur inhabituellement réduite. Vers le 10 janvier l'épidémie semble toucher toutes les agglomérations du département quelque soit leur taille, sans épargner les zones rurales. À la mi-janvier le préfet doit envoyer des internes des asiles de Quatremare et de Saint Yon pour pallier l'épuisement des médecins de la ville et du canton de Saint Valéry en Caux.

12 janvier 1890

Dans les hôpitaux de Rouen, dès le 5 janvier, il n'y a plus un seul lit inoccupé. Au Havre au moment de la plus grande affluence des malades, les internes sont touchés les uns après les autres et l'ensemble du personnel se trouve en effectif réduit. À l'Hôtel-Dieu de Rouen, il a fallu installer des lits supplémentaires dans l'allée centrale de plusieurs salles et utiliser un des deux chalets d'isolement construits en 1884 et 1886 pour compenser l'occupation d'une salle civile par les militaires grippés. On est même obligé de placer des malades hommes dans une salle réservée aux femmes ! Une salle entière de dortoir est affectée aux personnels malades. Quant aux salles les plus encombrées, elles sont embaumées de vapeurs d'eucalyptus qui infuse dans des bassins posés sur des réchauds. Le 14 janvier, en raison de l'épidémie régnante, le préfet Ernest Hendlé (1844-1900) fait une visite aux deux hôpitaux rouennais et y constate l'encombrement des salles. A l'Hôtel-Dieu, ***« on avait le cœur serré en entendant de tous côtés s'élever des toux pénibles. »*** À l'hospice général qui accueille 1700 personnes, le préfet parcourt les quarante salles et admire en particulier la patience des infirmières et femmes de service qui s'occupent des nombreux enfants qu'il a fallu accueillir alors que leurs mères grippées étaient obligées de demander asile à l'hospice.

Dans les nombreux dispensaires de la ville, l'affluence est également constante. L'administration du Bureau de bienfaisance doit autoriser les médecins des dispensaires à prendre des voitures pour effectuer les visites au domicile des malades pauvres ***« en raison du surmenage qu'elles leur occasionnent. »*** Pour les plus démunis, un appel à la générosité publique est lancé dans la presse en faveur des ***« influenzés convalescents »*** afin de leur fournir des vêtements chauds et éviter les complications qui guettent. C'est une société de bienfaisance : l'Assistance aux convalescents, qui se charge de distribuer aux malades sortant des hôpitaux, les secours nécessaires. La liste des généreux donateurs est même publiée dans les journaux afin de susciter l'émulation. Quant aux indigents soignés à domicile, ils sont secourus par l'Union des femmes de France.

Au total, la grippe russe semble avoir touché entre un tiers et la moitié de la population et sa ***« puissance de dissémination »*** a frappé les esprits. Les enfants et les vieillards paraissent avoir été relativement épargnés et, parmi les adultes, les hommes ont été plus touchés que les femmes. La mortalité semble avoir été très faible, liée aux complications pulmonaires dans la quasi totalité des cas comme le précise le médecin des épidémies pour l'arrondissement de Rouen, le Dr Georges Pennetier (1836-1923) : ***« On ne mourait pas de la grippe, mais on mourait de pneumonie grippale, de congestion pulmonaire, de bronchite, de pleurésie ou d'affection du cœur. L'influenza a aggravé toutes les maladies préexistantes (phtisie, maladies du cœur, asthme, goutte, etc.) et causé ainsi, secondairement, bon nombre de décès. »***

Pour en apprécier la mortalité, les épidémiologistes de l'époque avaient déjà constaté qu'il fallait regarder bien au-delà des seuls décès déclarés comme étant dus à la grippe. Ainsi à Paris, le Dr Jacques Bertillon insistait sur le fait que ***« la gravité d'une épidémie de grippe ne peut être relevée que par la statistique, parce que cette maladie ne tue pas directement par elle-même, mais seulement par ses suites. »***

En Seine-inférieure, comme ailleurs en France, on observe une poussée de mortalité sur une période de quatre à cinq semaines entre la fin décembre 1889 et la fin janvier 1890 avec un pic d'une durée d'une à deux semaines. À Rouen le maximum de décès est atteint le 8 janvier, au Havre, c'est le 13 janvier. À Rouen la mortalité des quinze premiers jours de janvier 1890 (n=296) comparée à la moyenne de celle des cinq années précédentes (n=156), donne un excès de mortalité de 140, soit près du double. Au Havre la mortalité a également été multipliée par deux durant la même période. Au total pour les mois de décembre 1889 et de janvier 1890, l'excès de mortalité à Rouen est de 270 décès, la plupart étant liés aux broncho-pneumonies et aux ***« congestions pulmonaires »***, sans oublier la phtisie.

Quant à la nature de l'agent causal, elle restait alors mystérieuse pour les médecins de Seine-inférieure même si la majorité d'entre eux croyait à sa nature contagieuse. Le 11 janvier 1890 un journaliste de l'Echo de Paris interrogeait à ce sujet Pasteur lui-même, demandant s'il croyait à son caractère microbien. Voici ce que le savant répondit avec sagesse et prudence : ***« Je le suppose, mais je n'affirme rien, n'ayant pas de preuves ; et cent mille hypothèses savantes ne valent pas une preuve expérimentale. »***

Le virus de la grippe ne sera découvert qu'en 1933.

Docteur Karl FELTGEN

Nous vous avons sollicités pour répondre à un questionnaire de thèse concernant votre analyse du système de santé actuel.

En voici le résumé.

Thèse de médecine générale du Docteur Soline LINHART, septembre 2017

Dix propositions de réforme ont été présentées dans un Livre Blanc suite à La Grande Consultation menée par le Conseil National de l'Ordre des Médecins en 2015.

L'objectif de cette étude a été de définir les 3 propositions jugées les plus pertinentes par les médecins de Seine-Maritime parmi ces dix, afin de proposer une réforme de santé en adéquation avec les besoins des médecins sur le terrain, puis d'analyser les choix et demandes selon les spécialités, modes et territoires d'exercice.

Matériel et méthode

Enquête observationnelle descriptive, réalisée entre le 10 janvier et 15 février 2017.
Un questionnaire élaboré par les membres du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins 76 a été envoyé par voie postale aux 4119 médecins de Seine-Maritime inscrits à l'Ordre et était disponible sur internet.
Les médecins pouvaient commenter leurs choix.

Résultats

L'échantillon des répondeurs était composé de 312 médecins.
La moyenne d'âge était de 51,2 ans et le taux de femmes était de 39,4 %.
Les demandes des médecins :
(les 3 propositions ont été retenues quels que soient la spécialité, le mode ou le territoire d'exercice)

- 22,7 % demandent davantage de **temps médical**,
- 16,2 % une **revalorisation de leur rémunération** ainsi qu'un **système social protecteur**,
- 15,6 % une **réforme de la PACES** et du **numerus clausus**.

La question de la formation médicale des médecins et de la recertification concernait les médecins dans 12,8 % des cas, suivie des propositions concernant la démocratie sanitaire avec 11,5 % de choix.
Le souhait d'augmenter le temps médical se retrouvait toujours en première position.

Conclusion

Le Conseil Départemental de la Seine-Maritime de l'Ordre des Médecins a permis aux médecins de participer à l'élaboration d'une réforme de santé grâce à la prise en compte de leurs points de vue.
L'analyse des commentaires a permis de prioriser les difficultés professionnelles des médecins et de proposer certains axes d'amélioration du système sanitaire.
A la lecture des commentaires libres des médecins, il semble important de clarifier le langage des politiques de santé .

Conseil Départemental de la Seine-Maritime de l'Ordre des Médecins
44, rue Jeanne d'Arc - BP 135 - 76002 ROUEN CEDEX 2
Tél : 02 35 71 02 18 - Fax : 02 35 89 59 25
Courriel : seine-maritime@76.medecin.fr
Site Internet : www.conseil76.ordre.medecin.fr

Ordre National des Médecins - Conseil Départemental de la Seine-Maritime - Bulletin d'Information n° 27- *Février 2018*
Directeur de la Publication : Patrick DAIMÉ
Rédactrice en Chef : Laetitia BOURDON
Conception et réalisation : Sandrine GOUDALLE
Membres de la Commission Communication : Docteurs DAIME, BOURDON, GRICOURT, LANCIEN, MAINGUY, MOUNAYAR, GODARD, MENARD et HURTEBIZE
Impression : TALESCA - Distribution : A2P - Tirage : 5400 ex.